

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour du CA du 5 octobre 2020

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/09/2020

Réuni le : 05/10/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la séance du CA du 5 octobre 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'ordre du jour est adopté. Les points suivants sont ajoutés :

-à la demande des parents d'élèves :

-Des actions de prévention pour la sécurité routière et pour les conduites addictives sont elles prévues cette année?

-Les professeurs absents ne sont pas toujours répertoriés sur l'ENT.

-Des activités spécifiques peuvent-elles être proposées aux élèves lorsqu'un professeur est absent?

-Quelles activités pourraient être mise en place pour palier l'absence de voyages à l'étranger (correspondances ou autres)?

-demande d'échanges au sujet de la sécurité aux abords de l'établissement.

-A la demande des enseignants :

-Le nombre de WC pour les élèves est-il suffisant. Il semblerait que certains élèves ne passent pas aux toilettes de la journée.

-Le nombre d'AED et de surveillants est-il suffisant?

-A la demande de l'équipe de direction :

-Nouvelles modalités de la réunion parents/professeurs compte-tenu de la COVID 19.

-Problème des conteneurs à papier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV de la séance du CA du 16 juin 2020

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/09/2020

Réuni le : 05/10/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la séance du CA du 16 juin 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le PV de la séance du 16 juin 2020 est approuvé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/09/2020

Réuni le : 05/10/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention piscine avec la ville d'Yssingeaux pour l'année 2020/2021
Coût d'entrée: 0.70 euros par élève

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : programmation des voyages pour l'année scolaire 2020/2021

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/09/2020

Réuni le : 05/10/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la programmation des voyages sur l'année 2020/2021.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Aucun voyage avec nuitée ne sera organisé cette année, à l'exception d'une sortie en Provence pour les élèves latinistes en avril 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Participation du FSE du collège à hauteur de 1€ par élèves pour les spectacles organisés dans le cadre du parcours culturel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Participation du SOU des écoles et du FSE du collège Jean MONNET de 1 euros par élève pour les spectacles présentés dans le cadre du parcours culturel

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarif non fixé par le Conseil Départemental

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote les tarifs non fixés par le Conseil Départemental

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Maintien du tarif de la nuitée à compter du 1 janvier 2021: 7.00 euros
Ce tarif est appliqué pour les personnels de l'Education Nationale de droit public ou privé (enseignants, CPE, AED, contractuel) ainsi qu'aux assistants de langue qui souhaitent être hébergés dans l'établissement (chambres des logements vacants)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : reversement des charges communes SRH

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte le taux de reversement du service de restauration aux charges communes
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Taux de reversement de 15% du montant des recettes de restauration pour la participation aux charges communes de l'établissement
- Electricité, eau, gaz, réseau de chaleur (pas de compteurs divisionnaires)
- charges de fonctionnement indivisibles (sécurité, incendie, etc..)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ventilation des trimestres

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la ventilation des trimestres en restauration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ventilation du forfait de restauration: (180 jours) en trimestre
1er trimestre 2020/2021: 75 jours
2ème trimestre 2020/2021: 60 jours
3ème trimestre 2020/2021: 45 jours

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Annulation du voyage à paris du 11 au 20 mai 2020 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANNULATION DU VOYAGE A PARIS après un report de date négocié en novembre 2020 par l'organisme VTO

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à rembourser les familles qui ont reçu une aide JPA , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Remboursement aux familles qui ont bénéficié d'une aide JPA pour le voyage à Londres (montant total versé par JPA: 430.00 euros)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/09/2020

Réuni le : 05/10/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à en Angleterre et en Espagne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorisation donnée par le Conseil d'administration pour rembourser intégralement une famille dont l'enfant n'est pas parti en voyage scolaire à Londres suite à un accident (prise en charge de l'assurance du voyageur à concurrence de 344.00 euros. Avance à rembourser à la famille: 323.00 euros
Remboursement aux familles qui ont bénéficié d'une aide JPA pour le voyage à Londres (montant total versé par JPA: 430.00 euros)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/09/2020

Réuni le : 05/10/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Nouveau contrat de téléphonie sans internet inclus(sans data) avec Orange Business suite à la prise en charge et l'installation de la fibre optique par le Conseil Départemental
Abonnement mensuel pour les téléphones fixes et mobiles en illimités: 238.92 euros
pour rappel: standard avec 4 lignes en entrée et sortie

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : tarif carnet de correspondance

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/09/2020

Réuni le : 05/10/2020

Sous la présidence de : Marc Thessot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration propose un prix de 2.50 € pour le rachat d'un nouveau carnet de correspondance

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif de vente du carnet de correspondance : 2.50 euros

Rappel: Un carnet de correspondance est fourni gratuitement à tous les élèves en début de chaque rentrée scolaire.

En cas de perte, il doit être racheté pour le suivi de sa scolarité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430135N
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE JEAN MONNET
25 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43200 YSSINGEAUX
Tel : 0471590018

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/09/2020
Réuni le : 05/10/2020
Sous la présidence de : Marc Thessot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Transfert entre services: virement de 3800.00 euros ouvert en service de fonctionnement pour l'achat de 2 tables de ping pong vers le service "opérations en capital" (matériel amortissable et supérieur à 800.00 euros HT)
Prélèvement de 3000.00euros pour les achats de matériels et produits engendrés par la mise en place du protocole COVID

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0